97-84275-28

Lewi´nski, Jan Stanislaw

Une visite à l'Exposition du travail à domicile

Bruxelles

1911

97-84275-28
MASTER NEGATIVE #

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DIVISION

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

ORIGINAL MATERIAL AS FILMED - EXISTING BIBLIOGRAPHIC RECORD

331.8
Z9
v 2
Lewinski, Jan Stanisław, 1885-1930.
Une visite à l'Exposition du travail à domicile
Bruxelles, ~~1911.~~ Société Anonyme, 1911.
12 p. plates. 25cm.

Vol. of pamphlets

Only Ed

RESTRICTIONS ON USE: *Reproductions may not be made without permission from Columbia University Libraries.*

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 11:1 IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 12-5-97 INITIALS: AP

TRACKING # : 30418

FILMED BY PRESERVATION RESOURCES, BETHLEHEM, PA.

BIBLIOGRAPHIC IRREGULARITIES

MAIN ENTRY: Lewi´nski, Jan Stanislaw

Une visite à l'Exposition du travail à domicile

Bibliographic Irregularities in the Original Document:

List all volumes and pages affected; include name of institution if filming borrowed text.

_____ Page(s) missing/not available: _____

_____ Volume(s) missing/not available: _____

_____ Illegible and/or damaged page(s): _____

_____ Page(s) or volume(s) misnumbered: _____

_____ Bound out of sequence: _____

_____ Page(s) or volume(s) filmed from copy borrowed from: _____

X Other: unnumbered plates between pages: [2]-[3], 4-5, 6-7, 8-9, 10-11, and at end of title

_____ Inserted material: _____

TRACKING#: MSH30418

INTENTIONAL
SECOND
EXPOSURES DUE TO
PHOTOGRAPHS

B0513

UNE VISITE

A

L'EXPOSITION DU TRAVAIL A DOMICILE

PAR

Jan-St. LEWINSKI

DOCTEUR EN SCIENCES ÉCONOMIQUES

EXTRAIT DU VOLUME : *L'Exposition du Travail à domicile.*

(Tiré à part, hors commerce.)

BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

M. WEISSENBRUCH, IMPRIMEUR DU ROI

49, RUE DU POINÇON, 49

1911

UNE VISITE

A

L'EXPOSITION DU TRAVAIL A DOMICILE

PAR

Jan-St. LEWINSKI

DOCTEUR EN SCIENCES ÉCONOMIQUES

EXTRAIT DU VOLUME : *L'Exposition du Travail à domicile.*

(Tiré à part, hors commerce.)

BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

M. WEISSENBRUCH, IMPRIMEUR DU ROI

49, RUE DU POINÇON, 49

1911

Groupe de maisons d'ouvriers à domicile
reconstituées à l'Exposition du travail à domicile
(Bruxelles, 1910).

Maison du tisserand de lin
(environs de Courtrai).

Groupe de maisons d'ouvriers à domicile
reconstituées à l'Exposition du travail à domicile
Bruxelles, 1910

Maison du tisserand de lin
environs de Courtrai

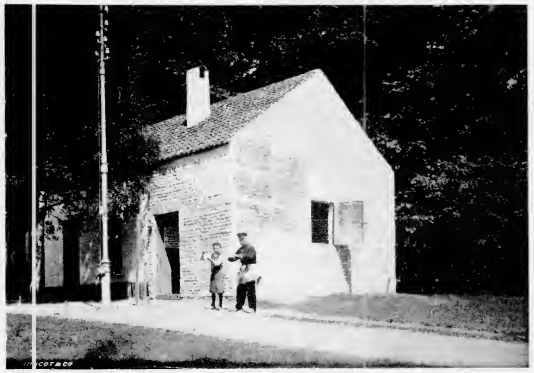

Maison du cordier
(Hamme).

Façade du hall de l'Exposition du travail à domicile.

Une Visite à l'Exposition du Travail à Domicile

PAR

Jan-St. LEWINSKI

Docteur en sciences économiques.

L'utilité des Expositions du travail à domicile est de montrer aux visiteurs les abus et les misères de ce système de production. En émouvant ainsi l'opinion publique, on fait d'elle un stimulant puissant de réforme sociale.

L'Exposition de Bruxelles, qui étala devant nous la situation lamentable des ouvriers à domicile, ne manqua pas d'éveiller l'intérêt des visiteurs. Mais, malheureusement, une partie du public se montra peu préparé à l'enseignement que lui fournissait l'Exposition.

C'est pour cela que nous voudrions ici, en donnant sa description, attirer l'attention du lecteur sur les principaux problèmes qui se rattachent à la question des industries à domicile [1].

Voyons d'abord, en grandes lignes, l'aspect général de l'Exposition.

Pour donner une idée tout à fait réaliste de la situation des travailleurs à domicile, on les avait transplantés avec leur milieu dans le petit parc du Solbosch. Certains d'entre eux travaillaient dans des maisons qui étaient la reproduction exacte de celles qu'ils habitent. Ainsi, en venant des jardins de l'Exposition internationale, nous voyions devant nous les habitations du tisserand de Heule, de l'éjarreur

---

[1] Les grands problèmes théoriques ne sont naturellement qu'esquissés ici. Pour une analyse plus approfondie, je renvoie le lecteur à mon livre : *L'Évolution industrielle de la Belgique*. (Études sociales de l'Institut de sociologie Solvay, Bruxelles, 1911.)

Les informations dont nous nous servons ici sont puisées, en grande partie, dans la volumineuse enquête de l'Office du travail et dans les documents de l'Exposition.

Maison du cordier
(Hanne)

Facade du hall de l'Exposition du travail à domicile

Une Visite à l'Exposition du Travail à Domicile

PAR

Jan-St. LEWINSKI

Docteur en sciences économiques.

L'utilité des Expositions du travail à domicile est de montrer aux visiteurs les abus et les misères de ce système de production. En émouvant ainsi l'opinion publique, on fait d'elle un stimulant puissant de réforme sociale.

L'Exposition de Bruxelles, qui étala devant nous la situation lamentable des ouvriers à domicile, ne manqua pas d'éveiller l'intérêt des visiteurs. Mais, malheureusement, une partie du public se montra peu préparé à l'enseignement que lui fournissait l'Exposition.

C'est pour cela que nous voudrions ici, en donnant sa description, attirer l'attention du lecteur sur les principaux problèmes qui se rattachent à la question des industries à domicile (1).

Voyons d'abord, en grandes lignes, l'aspect général de l'Exposition.

Pour donner une idée tout à fait réaliste de la situation des travailleurs à domicile, on les avait transplantés avec leur milieu dans le petit parc du Solbosch. Certains d'entre eux travaillaient dans des maisons qui étaient la reproduction exacte de celles qu'ils habitent. Ainsi, en venant des jardins de l'Exposition internationale, nous voyions devant nous les habitations du tisserand de Heule, de l'éjarreur

---

(1) Les grands problèmes théoriques ne sont naturellement qu'esquissés ici. Pour une analyse plus approfondie, je renvoie le lecteur à mon livre : *L'Évolution industrielle de la Belgique.* (Études sociales de l'Institut de sociologie Solvay, Bruxelles, 1911.)

Les informations dont nous nous servons ici sont puisées, en grande partie, dans la volumineuse enquête de l'Office du travail et dans les documents de l'Exposition.

de poils de Zele, du cordier de Hamme, de l'armurier de Liége, et l'atelier du cloutier de Bohan.

D'autres ouvriers occupaient un grand hall au fond du jardin et travaillaient à leur métier dans des stands qui, sauf la dimension, reproduisaient l'aspect de leur chambre de travail. En voyant tous ces ouvriers au travail, le visiteur pouvait, comme nous allons le voir plus loin, se faire une idée de leur technique, des conditions de salubrité, etc. Des écriteaux, placés près des maisons et des stands, renseignaient sur l'importance du métier, le salaire et les heures de travail.

Dans le grand hall, on trouvait aussi une collection très complète d'objets produits par les ouvriers à domicile. Citons rapidement : les armes, les articles de coutellerie, les objets de lingerie fine et ordinaire, les dentelles, les gants, les cordages, les chaussures, les tissus de laine et de lin, les cigares, les fourrures, les articles de confiserie commune, les brosses, etc. Chaque objet était accompagné d'une fiche relatant l'âge de l'ouvrier, son salaire brut et son salaire net, le temps passé à la confection de l'objet, le montant du salaire net par semaine, le nombre d'heures de travail par semaine et le salaire par heure (1).

Au premier étage du hall étaient réunis des documents et des livres. L'Office du travail avait exposé ses volumes d'enquête sur « *Les industries à domicile en Belgique* » et une série de diagrammes. Des résumés des enquêtes et des photographies faites par un comité formé de nombreux médecins nous montraient les conditions hygiéniques du travail à domicile et les déformations professionnelles de ceux qui s'y livrent. Nous trouvions également, dans cette galerie, le texte des résolutions votées par les congrès ouvriers et les conférences scientifiques concernant le travail à domicile, ainsi qu'un résumé de la législation en vigueur dans certains pays. Enfin, le comité avait réuni de nombreux documents concernant les expositions similaires antérieures.

Après ce coup d'œil général, passons à une étude plus approfondie. Comme nous avons dit, nous tâcherons maintenant, en passant avec le visiteur à côté des différents stands, d'attirer son attention sur les grands problèmes que suscite le travail à domicile.

En voyant les différents ouvriers au travail, nous nous demandons ce qu'ils ont de commun. La réponse à cette question semble être très simple et indiquée par la dénomination même de l'Exposition. « *Travail à domicile* », voici ce qui caractérise ces ouvriers, telle sera la réponse à laquelle nous pouvons nous attendre de la plupart des visiteurs. Eh bien! cette réponse, qui semble être si naturelle, est fausse.

(1) Ces renseignements se trouvent groupés dans les tableaux statistiques qui forment la dernière partie du présent ouvrage.

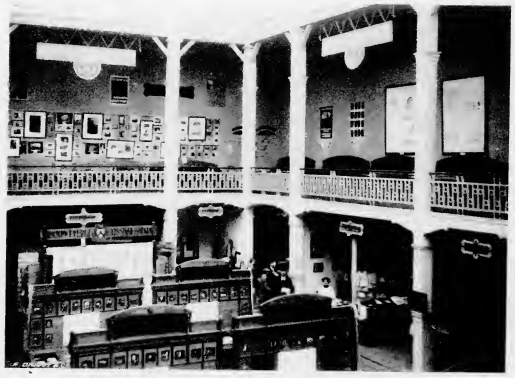

Intérieur du hall de l'Exposition du travail à domicile.

Le tisserand de lin au travail
(environs de Courtrai).

de poils de Zele, du cordier de Hamme, de l'armurier de Liége, et l'atelier du cloutier de Boran.

D'autres ouvriers occupaient un grand hall au fond du jardin et travaillaient à leur métier dans des stands qui, sauf la dimension, reproduisaient l'aspect de leur chambre de travail. En voyant tous ces ouvriers au travail, le visiteur pouvait, comme nous allons le voir plus loin, se faire une idée de leur technique, des conditions de salubrité, etc. Des écriteaux, placés près des maisons et des stands, renseignaient sur l'importance du métier, le salaire et les heures de travail.

Dans le grand hall, on trouvait aussi une collection très complète d'objets produits par les ouvriers à domicile. Citons rapidement : les armes, les articles de coutellerie, les objets de lingerie fine et ordinaire, les dentelles, les gants, les cordages, les chaussures, les tissus de laine et de lin, les cigares, les fourrures, les articles de confiserie commune, les brosses, etc. Chaque objet était accompagné d'une fiche relatant l'âge de l'ouvrier, son salaire brut et son salaire net, le temps passé à la confection de l'objet, le montant du salaire net par semaine, le nombre d'heures de travail par semaine et le salaire par heure (1).

Au premier étage du hall étaient réunis des documents et des livres. L'Office du travail avait exposé ses volumes d'enquête sur « *Les industries à domicile en Belgique* » et une série de diagrammes. Des résumés des enquêtes et des photographies faites par un comité formé de nombreux médecins nous montraient les conditions hygiéniques du travail à domicile et les déformations professionnelles de ceux qui s'y livrent. Nous trouvions également, dans cette galerie, le texte des résolutions votées par les congrès ouvriers et les conférences scientifiques concernant le travail à domicile, ainsi qu'un résumé de la législation en vigueur dans certains pays. Enfin, le comité avait réuni de nombreux documents concernant les expositions similaires antérieures.

Après ce coup d'œil général, passons à une étude plus approfondie. Comme nous avons dit, nous tâcherons maintenant, en passant avec le visiteur à côté des différents stands, d'attirer son attention sur les grands problèmes que suscite le travail à domicile.

En voyant les différents ouvriers au travail, nous nous demandons ce qu'ils ont de commun. La réponse à cette question semble être très simple et indiquée par la dénomination même de l'Exposition. « *Travail à domicile* », voici ce qui caractérise ces ouvriers, telle sera la réponse à laquelle nous pouvons nous attendre de la plupart des visiteurs. Eh bien! cette réponse, qui semble être si naturelle, est fausse.

(1) Ces renseignements se trouvent groupés dans les tableaux statistiques qui forment la dernière partie du présent ouvrage.

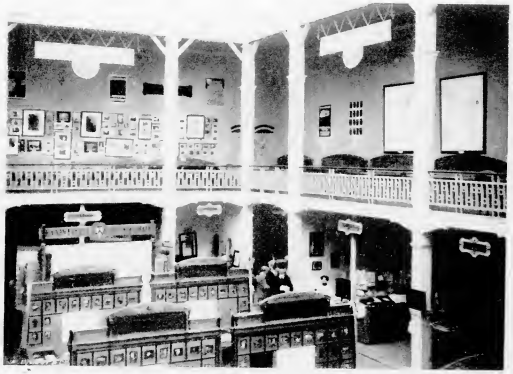

Intérieur du hall de l'Exposition du travail à domicile

Le tisserand de lin au travail
environs de Courtrai

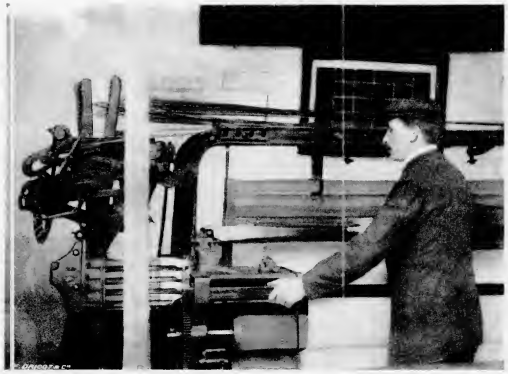

Tisserand de laine dans un atelier public
(Verviers).

Rempailleuse de chaises
(Malines)

Le père du *tisserand de Heule*, que nous voyons devant nous, travaillait au même métier et dans la même maison que son fils, et cependant il n'était pas ouvrier à domicile. Il achetait lui-même son lin et vendait ses toiles sur le marché de la ville voisine, étant ainsi un *artisan* indépendant. Cette ancienne organisation industrielle, qui persistait encore vers 1840 dans les Flandres, faisait du petit tisserand isolé le maître absolu de la fabrication. Mais la concurrence apparaît; le consommateur a des exigences nouvelles que le tisserand isolé ignore. Il faut une direction dans le tissage; il faut se mettre en mesure de suivre la mobilité des demandes.

Sous la pression de ces circonstances économiques, la fabrication des toiles adopte des formes mieux appropriées aux nécessités de la lutte industrielle, plus âpre et plus rude. L'organisation nouvelle donne à l'industrie le patron, le manufacturier qui dorénavant prendra la direction de la production. C'est lui qui achètera le fil et le confiera au tisserand, lequel le travaillera d'après ses indications.

L'artisan, travaillant maintenant non plus pour le consommateur, mais pour le *compte d'un fabricant*, devient ainsi un ouvrier à domicile.

Nous voyons ici clairement combien peu le lieu où s'effectue le travail caractérise un système de production. Ce qui rend cette constatation encore plus saisissante, c'est le fait qu'on rencontre de nombreux ouvriers à domicile qui ne travaillent pas dans leur demeure, mais dans l'établissement d'un tiers.

Regardons le *tisserand de laine* contrôlant la marche de son métier mécanique; on croit, à première vue, que c'est un ouvrier de fabrique. Mais en lisant l'étiquette collée au mur, nous voyons qu'il est propriétaire de son outillage et qu'il loue la force motrice dans un atelier public.

De même que le tisserand de Heule, qui reste attaché à son métier traditionnel, il travaille pour le compte d'un fabricant. Nous trouvons chez lui, de même que dans toutes les industries à domicile, toute absence de lien juridique permanent entre l'ouvrier et l'entrepreneur. Il peut travailler pour plusieurs patrons à la fois; il peut quitter le fabricant pour lequel il travaille sans lui donner de préavis, et celui-ci ne doit observer aucun délai pour lui donner congé. La relation entre le patron et l'ouvrier est ici celle d'un individu quelconque qui donnerait à un orfèvre un lingot d'or pour le transformer en bague.

Ce qui distingue donc l'industrie à domicile de la fabrique, c'est le manque de cohésion des différents éléments qui collaborent à la confection d'un produit. Cette unité de l'ensemble que nous observons dans l'atelier, où les ouvriers forment une véritable chaîne vivante dans laquelle l'objet passe de main en main, n'existe pas ici. Les désavantages qui en résultent, tant au point de vue du rendement qu'au point de vue de la qualité de la production, sont nombreux. Examinons-les successivement.

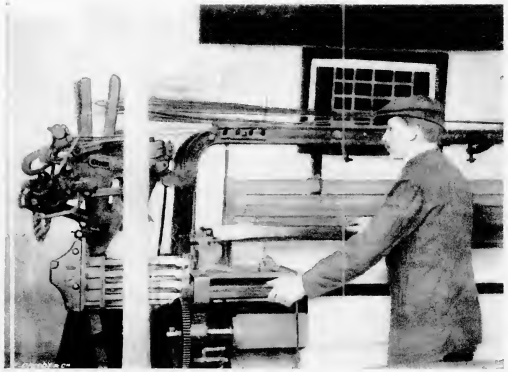

Tisserand de laine dans un atelier public
Verviers

Rempailleuse de chaises
Malines

Le père du *tisserand de Heule*, que nous voyons devant nous, travaillait au même métier et dans la même maison que son fils, et cependant il n'était pas ouvrier à domicile. Il achetait lui-même son lin et vendait ses toiles sur le marché de la ville voisine, étant ainsi un *artisan* indépendant. Cette ancienne organisation industrielle, qui persistait encore vers 1840 dans les Flandres, faisait du petit tisserand isolé le maître absolu de la fabrication. Mais la concurrence apparaît; le consommateur a des exigences nouvelles que le tisserand isolé ignore. Il faut une direction dans le tissage; il faut se mettre en mesure de suivre la mobilité des demandes.

Sous la pression de ces circonstances économiques, la fabrication des toiles adopte des formes mieux appropriées aux nécessités de la lutte industrielle, plus âpre et plus rude. L'organisation nouvelle donne à l'industrie le patron, le manufacturier qui dorénavant prendra la direction de la production. C'est lui qui achètera le fil et le confiera au tisserand, lequel le travaillera d'après ses indications.

L'artisan, travaillant maintenant non plus pour le consommateur, mais pour le *compte d'un fabricant*, devient ainsi un ouvrier à domicile.

Nous voyons ici clairement combien peu le lieu où s'effectue le travail caractérise un système de production. Ce qui rend cette constatation encore plus saisissante, c'est le fait qu'on rencontre de nombreux ouvriers à domicile qui ne travaillent pas dans leur demeure, mais dans l'établissement d'un tiers.

Regardons le *tisserand de laine* contrôlant la marche de son métier mécanique; on croit, à première vue, que c'est un ouvrier de fabrique. Mais en lisant l'étiquette collée au mur, nous voyons qu'il est propriétaire de son outillage et qu'il loue la force motrice dans un atelier public.

De même que le tisserand de Heule, qui reste attaché à son métier traditionnel, il travaille pour le compte d'un fabricant. Nous trouvons chez lui, de même que dans toutes les industries à domicile, toute absence de lien juridique permanent entre l'ouvrier et l'entrepreneur. Il peut travailler pour plusieurs patrons à la fois; il peut quitter le fabricant pour lequel il travaille sans lui donner de préavis, et celui-ci ne doit observer aucun délai pour lui donner congé. La relation entre le patron et l'ouvrier est ici celle d'un individu quelconque qui donnerait à un orfèvre un lingot d'or pour le transformer en bague.

Ce qui distingue donc l'industrie à domicile de la fabrique, c'est le manque de cohésion des différents éléments qui collaborent à la confection d'un produit. Cette unité de l'ensemble que nous observons dans l'atelier, où les ouvriers forment une véritable chaîne vivante dans laquelle l'objet passe de main en main, n'existe pas ici. Les désavantages qui en résultent, tant au point de vue du rendement qu'au point de vue de la qualité de la production, sont nombreux. Examinons-les successivement.

Le rendement. — Premièrement, la décomposition du travail est difficile à réaliser dans l'industrie à domicile. Elle n'est pas impossible, comme de nombreux exemples nous le montrent. Ainsi, dans l'*industrie de la chaise,* l'organisation industrielle se caractérise par l'extrême division du travail. Une chaise est le résultat de multiples opérations, effectuées d'ordinaire par des ouvriers différents : après que le bois est revenu découpé de la scierie, un ouvrier est chargé de façonner les montants de la chaise; un deuxième effectue les traverses, et, parmi celles-ci, les pièces tournées sont faites par un spécialiste; un autre ouvrier prépare le siège de la chaise; un ouvrier encore pour l'assemblage des diverses parties. A ce moment, la chaise est remise à l'ouvrière rempailleuse; enfin arrive le polissage et le vernissage.

Dans l'*industrie armurière,* une bascule, avant d'être terminée, passe par dix mains. Mais c'est justement ici, où la division du travail existe, que nous pouvons saisir clairement l'infériorité de l'industrie à domicile vis-à-vis de la fabrique. Il suffit de lire la description de l'industrie armurière que nous donne Ansiaux pour s'en convaincre. « Qu'on y songe donc, dit-il, le canon fabriqué dans la vallée de la Vesdre ou à Jupille doit être remis d'abord au fabricant d'armes de Liége. L'ouvrier garnisseur vient ensuite le chercher auprès de ce dernier, le porte au banc d'épreuves pour la première fois, va l'y reprendre, le garnit, le fait reforer et éprouver une seconde fois pour le réintégrer ensuite chez le fabricant, lequel s'est fixé, en général, assez loin du quartier Saint-Léonard où habitent les garnisseurs. Le canon garni, c'est au tour du recoupeur-basculeur de Herstal, Cheratte, Oupeye, etc., de venir le prendre à Liége, pour l'y rapporter ensuite basculé. Pendant ce temps, le recoupeur-platineur s'est rendu en ville avec les plaques achevées : il avait dû les faire venir à l'état brut de Herstal, par messager. Nouveaux voyages de l'arme chez l'entailleur, puis chez le faiseur à bois; puis intervient l'équipeur, qui emporte cette pièce à domicile, lui fait subir un premier travail chez le systémeur et le marcheur, la démonte ensuite, en fait porter les différentes parties chez les diverses catégories de finisseurs, les fait reprendre chez ceux-ci, ajuste le fusil et le remet ensuite au fabricant. »

Tous ces inconvénients de transport sont encore régulièrement aggravés par les distances. On comprend les pertes de temps, les lenteurs, les courses, les embarras divers qui sont la suite d'un semblable régime. Et ces inconvénients sont particulièrement sensibles en temps de presse et de forte demande.

En fabrique, au contraire, pas de retards, pas de pertes inutiles; l'objet fabriqué passe de main en main dans une suite ininterrompue. La supériorité de la fabrique vis-à-vis de l'industrie à domicile, même si celle-ci pouvait arriver à une décomposition du travail égale, est donc évidente. Mais, en général, l'artisan, en devenant ouvrier à domicile, change peu ses méthodes de travail. La forge du *cloutier*, avec la roue mise en mouvement par le chien, illustre très bien l'état primitif de l'outillage de l'ouvrier à domicile.

Garnisseur de canons de fusils
(industrie armurière de Liége).

Cloutier à la main
(Bohan).

Le rendement. — Premièrement, la décomposition du travail est difficile à réaliser dans l'industrie à domicile. Elle n'est pas impossible, comme de nombreux exemples nous le montrent. Ainsi, dans l'*industrie de la chaise*, l'organisation industrielle se caractérise par l'extrême division du travail. Une chaise est le résultat de multiples opérations, effectuées d'ordinaire par des ouvriers différents : après que le bois est revenu découpé de la scierie, un ouvrier est chargé de façonner les montants de la chaise; un deuxième effectue les traverses, et, parmi celles-ci, les pièces tournées sont faites par un spécialiste; un autre ouvrier prépare le siège de la chaise; un ouvrier encore pour l'assemblage des diverses parties. A ce moment, la chaise est remise à l'ouvrière rempailleuse; enfin arrive le polissage et le vernissage.

Dans l'*industrie armurière*, une bascule, avant d'être terminée, passe par dix mains. Mais c'est justement ici, où la division du travail existe, que nous pouvons saisir clairement l'infériorité de l'industrie à domicile vis-à-vis de la fabrique. Il suffit de lire la description de l'industrie armurière que nous donne Ansiaux pour s'en convaincre. « Qu'on y songe donc, dit-il, le canon fabriqué dans la vallée de la Vesdre ou à Jupille doit être remis d'abord au fabricant d'armes de Liège. L'ouvrier garnisseur vient ensuite le chercher auprès de ce dernier, le porte au banc d'épreuves pour la première fois, va l'y reprendre, le garnit, le fait reforer et éprouver une seconde fois pour le réintégrer ensuite chez le fabricant, lequel s'est fixé, en général, assez loin du quartier Saint-Léonard où habitent les garnisseurs. Le canon garni, c'est au tour du recoupeur-basculeur de Herstal, Cheratte, Oupeye, etc., de venir le prendre à Liége, pour l'y rapporter ensuite basculé. Pendant ce temps, le recoupeur-platineur s'est rendu en ville avec les plaques achevées : il avait dû les faire venir à l'état brut de Herstal, par messager. Nouveaux voyages de l'arme chez l'entailleur, puis chez le faiseur à bois; puis intervient l'équipeur, qui emporte cette pièce à domicile, lui fait subir un premier travail chez le systémeur et le marcheur, la démonte ensuite, en fait porter les différentes parties chez les diverses catégories de finisseurs, les fait reprendre chez ceux-ci, ajuste le fusil et le remet ensuite au fabricant. »

Tous ces inconvénients de transport sont encore régulièrement aggravés par les distances. On comprend les pertes de temps, les lenteurs, les courses, les embarras divers qui sont la suite d'un semblable régime. Et ces inconvénients sont particulièrement sensibles en temps de presse et de forte demande.

En fabrique, au contraire, pas de retards, pas de pertes inutiles; l'objet fabriqué passe de main en main dans une suite ininterrompue. La supériorité de la fabrique vis-à-vis de l'industrie à domicile, même si celle-ci pouvait arriver à une décomposition du travail égale, est donc évidente. Mais, en général, l'artisan, en devenant ouvrier à domicile, change peu ses méthodes de travail. La forge du *cloutier*, avec la roue mise en mouvement par le chien, illustre très bien l'état primitif de l'outillage de l'ouvrier à domicile.

Garnisseur de canons de fusils
(industrie armurière de Liège).

Cloutier à la main
(Bohain).

Polisseur de marbre
(Bruxelles).

Sculpteur sur bois
(industrie du meuble, Malines).

Lingère
(Bruxelles)

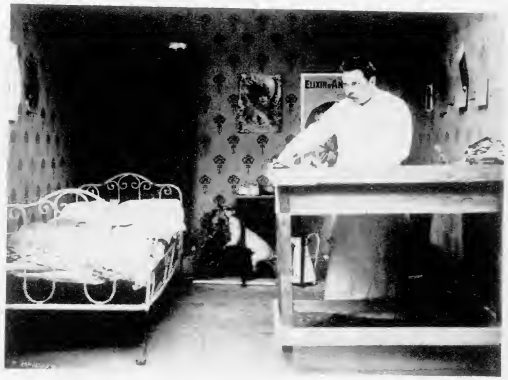

Coupeur gantier
(Bruxelles).

Polisseur de marbre
(Bruxelles)

Sculpteur sur bois
(Industrie du meuble, Malines)

Lingère
(Bruxelles)

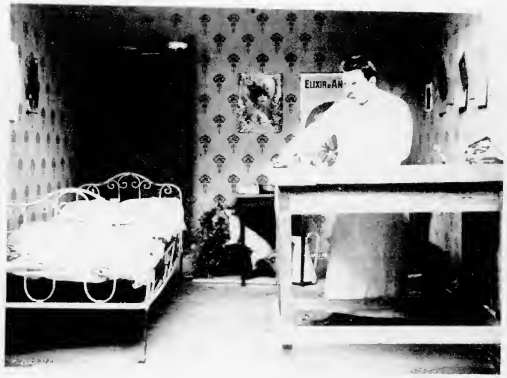

Coupeur gantier
(Bruxelles)

Tresseuse de paille
(Gloss.)

Casquetière
(Bruxelles.)

Le rendement de l'industrie à domicile doit donc nécessairement être inférieur à celui de la fabrique, et par cela même le prix de revient plus élevé.

Qualité. — Mais la fabrique ne produit pas seulement à meilleur marché, elle produit mieux. Ses méthodes lui permettent d'obtenir une plus grande régularité dans les objets fabriqués. C'est à tort qu'on attribue souvent au travail à la main des qualités inaccessibles à la machine. Pour n'en citer qu'un des nombreux exemples, les dentelles sont si bien imitées qu'un des premiers fabricants belges de dentelles à la main, après avoir vu à l'Exposition de Paris, en 1900, les imitations de Saint-Gall, les qualifiait d'admirables.

Mais dans la production d'art, il ne s'agit pas seulement de finesse, il faut aussi du goût. Ici, l'infériorité de l'ouvrier à domicile vis-à-vis de la fabrique est manifeste. Si l'on prétend souvent le contraire, c'est parce qu'on oublie l'importance que joue aujourd'hui la mode dans la production des articles de goût. Le succès d'une maison dépend souvent du modèle que ses artistes ont créé. Pour réussir il faut le tenir secret; il faut empêcher qu'il soit dérobé par des concurrents. Que de précautions sont prises par les *Worth* et les *Paquin* pour que la nouvelle mode, lancée un jour de courses ou à une première de théâtre ne soit pas connue trop tôt!

L'ouvrier à domicile, travaillant pour plusieurs patrons, ne sait pas garder le secret. Quelques-uns, dans l'industrie dentellière par exemple, n'hésitent pas à vendre les dessins à des maisons rivales. Dans l'industrie du vêtement pour femmes, plus l'article est soigné, plus se manifeste du côté patronal la tendance à réunir les ouvriers en atelier. Le péril que court la propriété des objets y contribue beaucoup.

Dans la lingerie, les opérations les plus délicates et exigeant des soins particuliers se font en atelier. On y exécute les commandes urgentes *et l'on y garde le secret des modèles et des procédés de fabrication*, grâce à une surveillance plus active et plus minutieuse.

Il ne faut pas perdre de vue non plus le fait que les changements du goût nécessitent souvent une transformation complète de matériel et de mode de travail. L'ouvrier à domicile, avec son outillage suranné et ses méthodes routinières, ne peut pas s'y adapter. Ainsi, le *polisseur de marbre* est un des derniers vestiges d'une industrie jadis prospère. Mais le temps vint où les garnitures de cheminée, fabriquées par lui, ne furent plus en faveur. Ce fut la mode des zincs dorés et des onyx. Organisée industriellement, l'industrie pendulière de la frontière était en mesure de satisfaire au goût du jour. Bruxelles, qui était resté fidèle aux vieilles méthodes artisanes, devait succomber sous cette concurrence.

De même, le *sculpteur en bois*, malgré son adresse, ne sait pas, sur le terrain de l'art, faire la concurrence à la fabrique. Il n'a pas les connaissances suffisantes en

Tressense de paille
Gand

Casquetière
Bruxelles

Le rendement de l'industrie à domicile doit donc nécessairement être inférieur à celui de la fabrique, et par cela même le prix de revient plus élevé.

Qualité. — Mais la fabrique ne produit pas seulement à meilleur marché, elle produit mieux. Ses méthodes lui permettent d'obtenir une plus grande régularité dans les objets fabriqués. C'est à tort qu'on attribue souvent au travail à la main des qualités inaccessibles à la machine. Pour n'en citer qu'un des nombreux exemples, les dentelles sont si bien imitées qu'un des premiers fabricants belges de dentelles à la main, après avoir vu à l'Exposition de Paris, en 1900, les imitations de Saint-Gall, les qualifiait d'admirables.

Mais dans la production d'art, il ne s'agit pas seulement de finesse, il faut aussi du goût. Ici, l'infériorité de l'ouvrier à domicile vis-à-vis de la fabrique est manifeste. Si l'on prétend souvent le contraire, c'est parce qu'on oublie l'importance que joue aujourd'hui la mode dans la production des articles de goût. Le succès d'une maison dépend souvent du modèle que ses artistes ont crée. Pour réussir il faut le tenir secret; il faut empêcher qu'il soit dérobé par des concurrents. Que de précautions sont prises par les *Worth* et les *Paquin* pour que la nouvelle mode, lancée un jour de courses ou à une première de théâtre ne soit pas connue trop tôt!

L'ouvrier à domicile, travaillant pour plusieurs patrons, ne sait pas garder le secret. Quelques-uns, dans l'industrie dentellière par exemple, n'hésitent pas à vendre les dessins à des maisons rivales. Dans l'industrie du vêtement pour femmes, plus l'article est soigné, plus se manifeste du côté patronal la tendance à réunir les ouvriers en atelier. Le péril que court la propriété des objets y contribue beaucoup.

Dans la lingerie, les opérations les plus délicates et exigeant des soins particuliers se font en atelier. On y exécute les commandes urgentes *et l'on y garde le secret des modèles et des procédés de fabrication*, grâce à une surveillance plus active et plus minutieuse.

Il ne faut pas perdre de vue non plus le fait que les changements du goût nécessitent souvent une transformation complète de matériel et de mode de travail. L'ouvrier à domicile, avec son outillage suranné et ses méthodes routinières, ne peut pas s'y adapter. Ainsi, le *polisseur de marbre* est un des derniers vestiges d'une industrie jadis prospère. Mais le temps vint où les garnitures de cheminée, fabriquées par lui, ne furent plus en faveur. Ce fut la mode des zincs dorés et des onyx. Organisée industriellement, l'industrie pendulière de la frontière était en mesure de satisfaire au goût du jour. Bruxelles, qui était resté fidèle aux vieilles méthodes artisanes, devait succomber sous cette concurrence.

De même, le *sculpteur en bois*, malgré son adresse, ne sait pas, sur le terrain de l'art, faire la concurrence à la fabrique. Il n'a pas les connaissances suffisantes en

matière de dessin, de style et même de technique industrielle. Sous l'influence de ces diverses raisons, l'industrie à domicile disparaît au profit d'ateliers, pourvus de machines-outils perfectionnées, alimentés par des capitaux importants; installations dans lesquelles le patron réunit et dirige son personnel ouvrier.

Si, malgré cette infériorité, le travail à domicile subsiste dans différentes industries, c'est parce que l'entrepreneur y trouve son bénéfice. La forme de l'industrie à domicile lui permet, sans risquer de grands capitaux, de faire de gros bénéfices. Il n'a pas de capital-installations à rémunérer et cette circonstance lui offre le sérieux avantage de pouvoir, à son gré, étendre ou restreindre la production suivant les fluctuations du marché. Ainsi, dans l'industrie de la *lingerie*, affligée comme toutes les autres industries de l'habillement du mal chronique des « pleines » et « mortes » saisons, l'élasticité naturelle de l'industrie à domicile permet à l'employeur de rejeter sur l'ouvrière tous les inconvénients du chômage.

Mais combien cette irrégularité de travail est funeste pour l'ouvrière! C'est la morte saison qui, se produisant surtout pendant les mois d'été, amène, pour la lingerie, le désœuvrement, presque le vagabondage, ouvre l'oreille aux mauvais conseils et à la séduction.

C'est l'irrégularité des payements et des occupations, le succession de périodes d'une activité fiévreuse où l'ouvrière touche des salaires relativement élevés à des périodes de chômage, où le gain est presque nul, qui favorise la dissipation et fait naître le désir de voir se continuer, par d'autres moyens que le travail, l'abondance des bonnes semaines.

En présence de tant de dangers et de tant de misères, faut-il s'étonner que plus d'une succombe?

L'élasticité de l'industrie à domicile n'est pas l'unique avantage qu'en retire l'entrepreneur. Le manque d'esprit de solidarité parmi les ouvriers à domicile lui procure la possibilité d'exploiter le travail humain d'une façon beaucoup plus intense qu'en fabrique. Les associations professionnelles sur lesquelles repose toute la force de résistance de la classe ouvrière, sont presque inconnues dans les industries à domicile. Les efforts tentés depuis des années ont échoué devant un individualisme outré.

Il n'y a d'exceptions que pour quelques industries. Ainsi, les *gantiers* ont constitué jadis une union puissante. Cette exception est bien de celles qui confirment la règle. Puissamment unis, les gantiers ont toujours fait preuve d'un esprit particulariste très prononcé à l'égard des autres syndicats. Cette indépendance d'allures n'étant que le reflet du caractère de ses membres a contribué beaucoup à affaiblir l'importance du syndicat, qui depuis 1905 a vu le nombre des gantiers syndiqués diminuer de 400.

L'infériorité économique de l'industrie à domicile vis-à-vis de la fabrique et le

Confectionneuse de cravates
(Bruxelles).

Chenilleuse de voilettes
(Bruxelles).

matière de dessin, de style et même de technique industrielle. Sous l'influence de ces diverses raisons, l'industrie à domicile disparaît au profit d'ateliers, pourvus de machines-outils perfectionnées, alimentés par des capitaux importants; installations dans lesquelles le patron réunit et dirige son personnel ouvrier.

Si, malgré cette infériorité, le travail à domicile subsiste dans différentes industries, c'est parce que l'entrepreneur y trouve son bénéfice. La forme de l'industrie à domicile lui permet, sans risquer de grands capitaux, de faire de gros bénéfices. Il n'a pas de capital-installations à rémunérer et cette circonstance lui offre le sérieux avantage de pouvoir, à son gré, étendre ou restreindre la production suivant les fluctuations du marché. Ainsi, dans l'industrie de la *lingerie*, affligée comme toutes les autres industries de l'habillement du mal chronique des « pleines » et « mortes » saisons, l'élasticité naturelle de l'industrie à domicile permet à l'employeur de rejeter sur l'ouvrière tous les inconvénients du chômage.

Mais combien cette irrégularité de travail est funeste pour l'ouvrière! C'est la morte saison qui, se produisant surtout pendant les mois d'été, amène, pour la lingerie, le désœuvrement, presque le vagabondage, ouvre l'oreille aux mauvais conseils et à la séduction.

C'est l'irrégularité des payements et des occupations, le succession de périodes d'une activité fiévreuse où l'ouvrière touche des salaires relativement élevés à des périodes de chômage, où le gain est presque nul, qui favorise la dissipation et fait naître le désir de voir se continuer, par d'autres moyens que le travail, l'abondance des bonnes semaines.

En présence de tant de dangers et de tant de misères, faut-il s'étonner que plus d'une succombe?

L'élasticité de l'industrie à domicile n'est pas l'unique avantage qu'en retire l'entrepreneur. Le manque d'esprit de solidarité parmi les ouvriers à domicile lui procure la possibilité d'exploiter le travail humain d'une façon beaucoup plus intense qu'en fabrique. Les associations professionnelles sur lesquelles repose toute la force de résistance de la classe ouvrière, sont presque inconnues dans les industries à domicile. Les efforts tentés depuis des années ont échoué devant un individualisme outré.

Il n'y a d'exceptions que pour quelques industries. Ainsi, les *gantiers* ont constitué jadis une union puissante. Cette exception est bien de celles qui confirment la règle. Puissamment unis, les gantiers ont toujours fait preuve d'un esprit particulariste très prononcé à l'égard des autres syndicats. Cette indépendance d'allures n'étant que le reflet du caractère de ses membres a contribué beaucoup à affaiblir l'importance du syndicat, qui depuis 1905 a vu le nombre des gantiers syndiqués diminuer de 400.

L'infériorité économique de l'industrie à domicile vis-à-vis de la fabrique et le

Confectionneuse de cravates
Bruxelles

Chenilleuse de voilettes
Bruxelles

Bordeuse de papier de deuil
(Bruxelles).

Vannier
(Tamise).

manque d'esprit de solidarité parmi les ouvriers, voilà ce qui nous explique le triste tableau que l'exposition étale devant nous.

C'est partout, à quelques exceptions près, que nous rencontrons *de bas salaires et de longues journées de travail.* Les conditions sont les plus lamentables là où le salaire n'est considéré que comme un appoint. Il descend alors en dessous de ce qui serait indispensable à l'entretien d'un travailleur isolé, abandonné à ses seules forces. De là bien des drames. Un ouvrière qui perd son soutien se voit réduite, du jour au lendemain, à la plus profonde détresse.

C'est le cas, par exemple, pour les *tresseuses de paille,* où le salaire journalier ne dépasse pas 50 centimes en temps normal! La situation des *dentellières* n'est pas meilleure. En travaillant douze et quatorze heures par jour, elles parviennent à peine à gagner de 1 à 2 francs.

Dans les villes, la situation des ouvrières à domicile n'est pas meilleure. Ainsi, à Bruxelles, une *casquettière* gagne environ 465 francs par an (salaire moyen). Cette somme est évidemment insuffisante pour satisfaire aux besoins d'une personne seule, n'ayant pas d'autres ressources. Tel est cependant le cas des ouvrières célibataires, dont la situation est généralement lamentable.

En fabrique, les salaires sont de beaucoup supérieurs. Voici ce que gagnent les ouvrières de la fabrique de casquettes de Koekelberg, pour un travail de dix heures par jour (285 journées de travail par an).

Moyenne des salaires annuels :

Maîtresses ouvrières. . . . . fr.	1,282.50
Ouvrières piqueuses.	641.25
Ouvrières à main.	570.00
Apprenties.	142.50 à 498.75

Dans l'industrie de la *cravate,* nous pouvons observer également combien les salaires de la fabrique sont supérieurs à ceux des ouvrières à domicile. A égalité de situation : outillage, durée de travail, frais généraux, l'ouvrière de fabrique gagne plus, parce que, se trouvant dans des conditions de travail plus favorables, elle produira davantage que l'ouvrière en chambre mal à l'aise, dans un local trop étroit, peu hygiénique, et affecté à des destinations n'ayant aucun rapport avec un but industriel, distraite par d'incessantes allées et venues, avide de sorties, prolongeant à plaisir les courses obligées, non soutenue par l'élan et l'atmosphère d'activité que développe le coude-à-coude de la collaboration.

Les conditions des autres ouvrières à domicile ne sont pas supérieures à celles de la casquettière. La *chenilleuse,* par exemple, qui travaille à l'exposition, gagne

Bordeuse de papier de deuil
Bruxelles

Vannier
Lanise

manque d'esprit de solidarité parmi les ouvriers, voilà ce qui nous explique le triste tableau que l'exposition étale devant nous.

C'est partout, à quelques exceptions près, que nous rencontrons *de bas salaires et de longues journées de travail.* Les conditions sont les plus lamentables là où le salaire n'est considéré que comme un appoint. Il descend alors en dessous de ce qui serait indispensable à l'entretien d'un travailleur isolé, abandonné à ses seules forces. De là bien des drames. Un ouvrière qui perd son soutien se voit réduite, du jour au lendemain, à la plus profonde détresse.

C'est le cas, par exemple, pour les *tresseuses de paille*, où le salaire journalier ne dépasse pas 50 centimes en temps normal! La situation des *dentellières* n'est pas meilleure. En travaillant douze et quatorze heures par jour, elles parviennent à peine à gagner de 1 à 2 francs.

Dans les villes, la situation des ouvrières à domicile n'est pas meilleure. Ainsi, à Bruxelles, une *casquettière* gagne environ 465 francs par an (salaire moyen). Cette somme est évidemment insuffisante pour satisfaire aux besoins d'une personne seule, n'ayant pas d'autres ressources. Tel est cependant le cas des ouvrières célibataires, dont la situation est généralement lamentable.

En fabrique, les salaires sont de beaucoup supérieurs. Voici ce que gagnent les ouvrières de la fabrique de casquettes de Koekelberg, pour un travail de dix heures par jour (285 journées de travail par an).

Moyenne des salaires annuels :

Maîtresses ouvrières. . . . . fr.	1,282.50
Ouvrières piqueuses.	641.25
Ouvrières à main.	570.00
Apprenties.	142.50 à 498.75

Dans l'industrie de la *cravate*, nous pouvons observer également combien les salaires de la fabrique sont supérieurs à ceux des ouvrières à domicile. A égalité de situation : outillage, durée de travail, frais généraux, l'ouvrière de fabrique gagne plus, parce que, se trouvant dans des conditions de travail plus favorables, elle produira davantage que l'ouvrière en chambre mal à l'aise, dans un local trop étroit, peu hygiénique, et affecté à des destinations n'ayant aucun rapport avec un but industriel, distraite par d'incessantes allées et venues, avide de sorties, prolongeant à plaisir les courses obligées, non soutenue par l'élan et l'atmosphère d'activité que développe le coude-à-coude de la collaboration.

Les conditions des autres ouvrières à domicile ne sont pas supérieures à celles de la casquettière. La *chenilleuse*, par exemple, qui travaille à l'exposition, gagne

12 francs par semaine pour soixante-douze heures de travail. Il n'y a que la *deuilleuse* qui, avec son salaire de 24 francs pour soixante-neuf heures de travail, constitue une exception parmi les ouvrières à domicile, que nous pouvions voir à l'exposition.

Les salaires des hommes, quoique en général plus élevés que ceux des femmes, sont néanmoins également insuffisants. Le *vannier*, par exemple, ne gagnant pas plus de 19 francs pour soixante-dix heures de travail par semaine, est loin d'être une exception.

Ce qui aggrave souvent la situation économique de l'ouvrière à domicile, c'est la nécessité d'avoir son propre matériel de travail. Ainsi, dans la cordonnerie, la piqueuse a la charge d'une machine qui lui coûte 225 à 250 francs.

La *gantière* reçoit de l'entrepreneur, pour lequel elle travaille, une machine à coudre. Suivant les usages, elle doit entretenir l'outillage dont elle se sert et elle verse 10 centimes par semaine à un fonds qui sert à payer les réparations. Ainsi, l'ouvrière doit dépenser par an un salaire de quelques jours, pour des frais qui, en atelier sont supportés exclusivement par le fabricant. Il y a quelques années, ce genre d'assurance mutuelle contre les risques de réparations n'existait pas, l'ouvrière se trouvait dans une situation encore pire. Lorsque le patron remettait une machine déjà usée, le moindre effort amenait le bris de pièces, dont le remplacement coûtait de 6 à 8 francs. Pour l'ouvrière, cette dépense représentait une semaine de travail.

Les *frais et fournitures* qui sont à charge de l'ouvrier à domicile diminuent beaucoup son salaire nominal. Dans l'*industrie de la chaise*, la matière première, employée pour le polissage, reste à charge de l'ouvrier qui paie de ce chef quelques centimes par chaise. De son côté, l'ouvrière doit acheter la paille avec laquelle elle recouvre le siège du meuble; on estime la dépense à 18 centimes par chaise.

Une autre cause indirecte de diminution des salaires réside dans les *courses* à faire pour livrer l'ouvrage et prendre livraison de la matière première. Le *chaisier* est tenu d'emmagasiner le bois; puis, quand le produit est achevé, il doit emballer les chaises et les transporter aux divers endroits d'expédition. De façon générale, on peut dire que les corvées absorbent plusieurs heures par jour.

Mais l'exploitation de l'ouvrier à domicile ne s'arrête pas là. Le *truck system*, quoique interdit par la loi de 1887, est resté chose courante dans une grande partie des industries à domicile à Belgique. Il se retrouve le plus souvent sous une forme déguisée.

Dans l'*industrie de la chaise*, un usage établit l'obligation, pour l'ouvrière rempailleuse, d'affecter particulièrement son salaire à l'achat de pains, dans la mesure et à l'endroit que le fabricant lui indique. Le tarif est parfois d'un pain par deux chaises à rempailler. L'explication de cette coutume est que les fabricants sèchent

Battage de la paille
(Industrie de la chaise, Malines).

Dentellières
(Bruges).

12 francs par semaine pour soixante-douze heures de travail. Il n'y a que la *deuilleuse* qui, avec son salaire de 24 francs pour soixante-neuf heures de travail, constitue une exception parmi les ouvrières à domicile, que nous pouvions voir à l'exposition.

Les salaires des hommes, quoique en général plus élevés que ceux des femmes, sont néanmoins également insuffisants. Le *vannier*, par exemple, ne gagnant pas plus de 19 francs pour soixante-dix heures de travail par semaine, est loin d'être une exception.

Ce qui aggrave souvent la situation économique de l'ouvrière à domicile, c'est la nécessité d'avoir son propre matériel de travail. Ainsi, dans la cordonnerie, la piqueuse a la charge d'une machine qui lui coûte 225 à 250 francs.

La *gantière* reçoit de l'entrepreneur, pour lequel elle travaille, une machine à coudre. Suivant les usages, elle doit entretenir l'outillage dont elle se sert et elle verse 10 centimes par semaine à un fonds qui sert à payer les réparations. Ainsi, l'ouvrière doit dépenser par an un salaire de quelques jours, pour des frais qui, en atelier sont supportés exclusivement par le fabricant. Il y a quelques années, ce genre d'assurance mutuelle contre les risques de réparations n'existait pas, l'ouvrière se trouvait dans une situation encore pire. Lorsque le patron remettait une machine déjà usée, le moindre effort amenait le bris de pièces, dont le remplacement coûtait de 6 à 8 francs. Pour l'ouvrière, cette dépense représentait une semaine de travail.

Les *frais et fournitures* qui sont à charge de l'ouvrier à domicile diminuent beaucoup son salaire nominal. Dans l'*industrie de la chaise*, la matière première, employée pour le polissage, reste à charge de l'ouvrier qui paie de ce chef quelques centimes par chaise. De son côté, l'ouvrière doit acheter la paille avec laquelle elle recouvre le siège du meuble; on estime la dépense à 18 centimes par chaise.

Une autre cause indirecte de diminution des salaires réside dans les *courses* à faire pour livrer l'ouvrage et prendre livraison de la matière première. Le *chaisier* est tenu d'emmagasiner le bois; puis, quand le produit est achevé, il doit emballer les chaises et les transporter aux divers endroits d'expédition. De façon générale, on peut dire que les corvées absorbent plusieurs heures par jour.

Mais l'exploitation de l'ouvrier à domicile ne s'arrête pas là. Le *truck system*, quoique interdit par la loi de 1887, est resté chose courante dans une grande partie des industries à domicile à Belgique. Il se retrouve le plus souvent sous une forme déguisée.

Dans l'*industrie de la chaise*, un usage établit l'obligation, pour l'ouvrière rempailleuse, d'affecter particulièrement son salaire à l'achat de pains, dans la mesure et à l'endroit que le fabricant lui indique. Le tarif est parfois d'un pain par deux chaises à rempailler. L'explication de cette coutume est que les fabricants sèchent

Battage de la paille
Industrie de la chaise, Malines

Dentellières
Bruges

Brodeuse sur tulle
(Laerne).

Ejarreurs de peaux de lapins
(Zele).

leur bois, après teinture, dans les fours de boulangers et alors, à titre de service réciproque, ils assurent au boulanger la clientèle de leurs ouvriers. L'habitude d'utiliser la clientèle de l'ouvrier se trouve également chez le patron qui tient un débit de boissons. Le chaisier se rend compte que s'il ne réalise pas les espérances fondées sur lui, son attitude lui vaudra d'être remercié sous l'un ou l'autre prétexte.

Dans l'*industrie dentellière*, le *truck system* est pratiqué indistinctement par les facteurs dans presque toutes les localités. A Lierre et à Kieldrecht, les paiements se font tantôt en argent, tantôt en nature; mais les ouvriers payés en argent sont moralement forcés de se fournir dans les boutiques des facteurs. Quelques facteurs laissent leurs ouvriers libres de ne dépenser chez eux qu'une partie de leur salaire, d'autres les contraignent à dépenser le tout, et les dentellières n'osent point réclamer; elles craignent trop de ne plus avoir de travail ou de ne recevoir que du mauvais ouvrage. Presque partout, les facteurs qui pratiquent le *truck system* exploitent l'ouvrière d'une façon révoltante; ils forcent les *brodeuses* à se fournir de certaines marchandises chez des bouchers, épiciers, boulangers de leur connaissance, avec lesquels ils partagent ensuite les bénéfices.

La législation, interdisant le travail des enfants de moins de 12 ans, ne s'applique qu'aux fabriques et ateliers; l'industrie à domicile exploite d'une façon lamentable la force-travail des tout jeunes enfants.

Chez les *éjarreurs de poils*, on rencontre à l'ouvrage des enfants de 8 à 9 ans. Ils arrachent violemment le poil des peaux de lapin ou coupent des déchets au moyen de lourds ciseaux. Ces besognes, longues et pénibles, produisent sur les doigts des indurations caractéristiques.

A Hamme, parmi les *cordiers*, on rencontre au travail des enfants beaucoup trop jeunes. On en a vu parfois commençant le métier à 4 ou 5 ans! Insuffisamment protégés contre les intempéries par des guérites rudimentaires en planches mal jointes, les petits tournent la roue, inlassablement, par tous les temps.

Dans l'*ornementation en confiserie*, où les parents font à certains moments successivement seize à dix-sept heures de travail, on y associe les enfants jusqu'à ce qu'ils tombent exténués de fatigue. Les petits sont mis à l'ouvrage à des âges invraisemblables. Il en est qui travaillent depuis l'âge le plus tendre.

Faut-il le dire que la besogne passe avant l'instruction? Les enfants, dans plus d'une famille, vont à l'école aux jours où, le travail faisant défaut, ils ne pourraient rien gagner à la maison.

Si dans trop d'ateliers on dédaigne absolument l'éducation et l'instruction, on n'y professe guère plus d'estime pour l'hygiène, et l'on devine ce que devient la santé de ces enfants, toujours enfermés dans un atelier exigu, où l'air est vicié par trop de respirations, par les odeurs de cuisine, de vaisselle, par tous les relents d'une vie à plusieurs, jamais interrompue, dans la même petite pièce.

Brodeuse sur tulle
(Lierre).

Ejarreurs de peaux de lapins
(Ath)

leur bois, après teinture, dans les fours de boulangers et alors, à titre de service réciproque, ils assurent au boulanger la clientèle de leurs ouvriers. L'habitude d'utiliser la clientèle de l'ouvrier se trouve également chez le patron qui tient un débit de boissons. Le chaisier se rend compte que s'il ne réalise pas les espérances fondées sur lui, son attitude lui vaudra d'être remercié sous l'un ou l'autre prétexte.

Dans l'*industrie dentellière*, le *truck system* est pratiqué indistinctement par les facteurs dans presque toutes les localités. A Lierre et à Kieldrecht, les paiements se font tantôt en argent, tantôt en nature; mais les ouvriers payés en argent sont moralement forcés de se fournir dans les boutiques des facteurs. Quelques facteurs laissent leurs ouvriers libres de ne dépenser chez eux qu'une partie de leur salaire, d'autres les contraignent à dépenser le tout, et les dentellières n'osent point réclamer; elles craignent trop de ne plus avoir de travail ou de ne recevoir que du mauvais ouvrage. Presque partout, les facteurs qui pratiquent le *truck system* exploitent l'ouvrière d'une façon révoltante; ils forcent les *brodeuses* à se fournir de certaines marchandises chez des bouchers, épiciers, boulangers de leur connaissance, avec lesquels ils partagent ensuite les bénéfices.

La législation, interdisant le travail des enfants de moins de 12 ans, ne s'applique qu'aux fabriques et ateliers; l'industrie à domicile exploite d'une façon lamentable la force-travail des tout jeunes enfants.

Chez les *éjarreurs de poils*, on rencontre à l'ouvrage des enfants de 8 à 9 ans. Ils arrachent violemment le poil des peaux de lapin ou coupent des déchets au moyen de lourds ciseaux. Ces besognes, longues et pénibles, produisent sur les doigts des indurations caractéristiques.

A Hamme, parmi les *cordiers*, on rencontre au travail des enfants beaucoup trop jeunes. On en a vu parfois commençant le métier à 4 ou 5 ans! Insuffisamment protégés contre les intempéries par des guérites rudimentaires en planches mal jointes, les petits tournent la roue, inlassablement, par tous les temps.

Dans l'*ornementation en confiserie*, où les parents font à certains moments successivement seize à dix-sept heures de travail, on y associe les enfants jusqu'à ce qu'ils tombent exténués de fatigue. Les petits sont mis à l'ouvrage à des âges invraisemblables. Il en est qui travaillent depuis l'âge le plus tendre.

Faut-il le dire que la besogne passe avant l'instruction? Les enfants, dans plus d'une famille, vont à l'école aux jours où, le travail faisant défaut, ils ne pourraient rien gagner à la maison.

Si dans trop d'ateliers on dédaigne absolument l'éducation et l'instruction, on n'y professe guère plus d'estime pour l'hygiène, et l'on devine ce que devient la santé de ces enfants, toujours enfermés dans un atelier exigu, où l'air est vicié par trop de respirations, par les odeurs de cuisine, de vaisselle, par tous les relents d'une vie à plusieurs, jamais interrompue, dans la même petite pièce.

Et les dangers qui résultent de cette vie dans une chambre qui sert d'atelier, de cuisine et de logement, ne sont pas moins graves pour l'adulte.

Dans la *cordonnerie*, le milieu confiné, une atmosphère viciée, le travail de nuit, une hygiène déplorable, augmentent les troubles de l'hématose et provoquent l'anémie générale.

Pour les *éjarreurs de poils*, les peaux qui ont subi le sécrétage au nitrate de mercure présentent le danger de l'intoxication par ce métal. Ces inconvénients sont d'autant plus grands que le travail se fait fréquemment dans la chambre à coucher ou dans la cuisine.

Chez les *tailleurs*, l'apparition de la maladie est favorisée encore par le séjour dans des taudis étroits, mal ventilés, dont l'atmosphère est souillée par l'air aspiré, par le gaz provenant du chauffage ou des usages domestiques, par les poussières et les microbes qui accompagnent les vêtements usagés.

On constate parfois la présence de paquets de vêtements confectionnés sur le lit d'un enfant atteint de rougeole, de scarlatine ou de diphtérie.

Le danger pour le consommateur n'est pas moins grand dans l'*industrie du tabac*. L'ouvrier de Grammont, qui souffre fréquemment de la tuberculose, coupe le cigare avec ses dents (en fabrique, il est obligé de se servir d'un couteau). Il faut ajouter que l'ouvrier à domicile fait lui-même, avec de la farine et des déchets de café, la pâte qu'il emploie comme colle. Cette substance malpropre, exposée pendant des semaines à l'action de l'air, commence à fermenter, et l'ouvrier, en la prenant pour coller le cigare, contribue à répandre des maladies (en fabrique, on se sert d'une gomme spéciale, qui ne fermente pas).

Notre visite de l'exposition nous montre donc clairement que nous avons, nous, une forme inférieure de production qui ne se maintient que par l'exploitation de la force humaine. C'est à l'enrayement et à la disparition de cette plaie sociale que doivent collaborer tous les réformateurs !

1943. — Société anonyme M. Weissenbruch, imprimeur du Roi, Bruxelles.

Installation du cordier de Hamme (voir n° 5)
(butte abritant le petit tourneur).

Ornemaniste en confiserie
(Bruxelles).

Et les dangers qui résultent de cette vie dans une chambre qui sert d'atelier, de cuisine et de logement, ne sont pas moins graves pour l'adulte.

Dans la *cordonnerie*, le milieu confiné, une atmosphère viciée, le travail de nuit, une hygiène déplorable, augmentent les troubles de l'hématose et provoquent l'anémie générale.

Pour les *épilleurs de poils*, les peaux qui ont subi le sécrétage au nitrate de mercure présentent le danger de l'intoxication par ce métal. Ces inconvénients sont d'autant plus grands que le travail se fait fréquemment dans la chambre à coucher ou dans la cuisine.

Chez les *tailleurs*, l'apparition de la maladie est favorisée encore par le séjour dans des taudis étroits, mal ventilés, dont l'atmosphère est souillée par l'air aspiré, par le gaz provenant du chauffage ou des usages domestiques, par les poussières et les microbes qui accompagnent les vêtements usagés.

On constate parfois la présence de paquets de vêtements confectionnés sur le lit d'un enfant atteint de rougeole, de scarlatine ou de diphtérie.

Le danger pour le consommateur n'est pas moins grand dans l'*industrie du tabac*. L'ouvrier de Grammont, qui souffre fréquemment de la tuberculose, coupe le cigare avec ses dents (en fabrique, il est obligé de se servir d'un couteau). Il faut ajouter que l'ouvrier à domicile fait lui-même, avec de la farine et des déchets de café, la pâte qu'il emploie comme colle. Cette substance malpropre, exposée pendant des semaines à l'action de l'air, commence à fermenter, et l'ouvrier, en la prenant pour coller le cigare, contribue à répandre des maladies (en fabrique, on se sert d'une gomme spéciale, qui ne fermente pas).

Notre visite de l'exposition nous montre donc clairement que nous avons, nous, une forme inférieure de production qui ne se maintient que par l'exploitation de la force humaine. C'est à l'enrayement et à la disparition de cette plaie sociale que doivent collaborer tous les réformateurs !

1943. Société anonyme M. Weissenbruch, imprimeur du Roi, Bruxelles.

Installation du cordier de Hamme (voir n° 5 bulle abritant le petit fourneau).

Ornemaniste en confiserie (Bruxelles).

Cordonnier
(Ieghem).

Coupeuse de chiquettes (industrie de l'épurage des peaux de lapins) et fileuse de jute
(Zele).

Tailleur-apiéceur
(Bruxelles).

Cigarier
(Grammont).

Cordonnier
(Seghem)

Coupeuse de chaquettes (industrie de l'épaillage des peaux de lapins) et fileuse de jute
(Zele)

Tailleur-apiéceur
(Heuvelos)

Cigarier
(Grammont)

END OF
TITLE